

AUTORISATIONS MEDICALES

Pour l'année 20../20..

MONTEPELLIER

PAILLADE

NATATION

En cas d'urgence, les médecins obligés de pratiquer certains actes chirurgicaux, examens, anesthésies, demandent une autorisation écrite des parents.

Si elle fait défaut, il leur faut demander l'autorisation au Juge des enfants ou au Procureur la République.

L'attestation ci-dessous est destinée à éviter ces démarches.

JE SOUSSIGNE(E), LE RESPONSABLE LEGAL, M./MME

Nom / Prénom :

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Tel : **Portable :**

Autorise le médecin consulté, en cas d'urgence, à toute intervention médicale, chirurgicale ou d'anesthésie que nécessiterait l'état de santé de mon enfant :

Nom / Prénom :

Date naissance :

Personne à joindre en cas d'urgence :

Fait à Montpellier, le :

**Signature du / des parent(s),
Précédée de la mention « lu et approuvé » :**

Renseignements médicaux Supplémentaires :

Votre enfant peut être amené à prendre des repas, à pratiquer des entraînements ou des compétitions de natation et autres activités sportives en dehors de votre présence, il est donc utile que l'accompagnateur ait connaissance de certaines informations médicales :

Allergies (lesquelles si oui)?

Si oui a-t-il une trousse d'urgence ?

Où se trouve-t-elle ?

Est-il asthmatique ?

Si oui, Merci de vous assurer qu'il ait toujours avec lui dans son sac au bord du bassin, son spray d'urgence et traitement d'urgence avec une ordonnance à son nom.